

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 12 Juin 1973, approuvée par Monsieur le Préfet de Meurthe & Moselle le 13 Juillet 1973, un Marché d'Assistance Technique a été passé entre la Ville de LUDRES et le bureau d'études techniques T.N.A.B. SETHYP devenu la S.A. AB 2i, Agence locale de NANCY, 3 Place Carnot, dont le siège a été transféré en cette ville, 4 Rue du Général Drouot.

Ce marché stipule en son article 1er, qu'il est conclu pour une durée d'une année à compter de sa notification, soit le 1er AOUT 1973, ou lorsque la somme d'honoraires de 35.000 F sera atteinte.

Il a été reconduit par avenant n° 2 approuvé par Monsieur le Préfet, le 27 Avril 1976 - valable du 15 MAI 1976 au 14 MAI 1977 -

Pendant cette période, les dépenses réglées s'élèvent à 31.806 francs, mais il est proposé de passer un avenant n° 3 valable pour une année à compter du 15 MAI 1977.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Le Maire est autorisé à signer un avenant n° 3 avec la Société Anonyme AB 2i ex TNAB SETHYP pour une durée d'une année, à compter du 15 MAI 1977
- Aucune clause du Marché et de l'Avenant n° 2 n'est modifiée en dehors des précisions apportées à l'article 01 du Marché.